

Par conséquent, il faut évaluer la valeur économique de la protection de zones naturelles intactes et irremplaçables en fonction de la valeur future de ces réserves pour la société. Ainsi, quelle sera la valeur pour l'humanité d'une source de diversité biologique comme la forêt de peuplements mûrs de Clayoquot Sound, ou encore des populations fauniques de Tatshenshini dans un siècle ou un millénaire? Nous devons donc nous demander quelle période d'actualisation nous devrions utiliser pour calculer la valeur actuelle de ces zones. Quand on utilise une perspective à aussi long terme, il est évident que même les zones qui semblent coûteuses à acquérir aujourd'hui représenteront des aubaines dans quelques décennies seulement.

Une juste évaluation économique des zones sauvages actuelles et envisagées est essentielle pour deux raisons :

- 1) elle permettra de prendre des décisions sur l'utilisation du territoire qui tiennent compte à la fois des priorités économiques axées sur le développement ainsi que des priorités environnementales axées sur la survie;
- 2) elle rendra plus impératif pour le gouvernement de consacrer dès maintenant davantage de ressources financières à l'acquisition de zones sauvages.

## **FACILITER L'ACQUISITION DE ZONES SAUVAGES**

En fait, étant donné que les régions naturelles que nous protégeons aujourd'hui ne pourront jamais être recréés, qu'elles sont le fruit de processus naturels élaborés sans intervention humaine, leur valeur va au-delà de toute valeur monétaire. Dans ce contexte, il est ironique de constater qu'il n'est pas évident que nous disposions aujourd'hui des ressources financières nécessaires pour achever nos réseaux de zones sauvages. Bien que ces réserves de diversité biologique, panoramiques, fauniques et récréatives aient une valeur inestimable pour les Canadiens de demain, bien que ces réserves puissent s'avérer indispensables pour assurer la survie de notre civilisation et bien que les zones naturelles restant intactes dans notre pays deviennent de plus en plus rares et de plus en plus coûteuses à acquérir, les fonds qui sont attribués actuellement à l'achèvement de notre réseau de zones sauvages semblent pour l'instant nettement insuffisants.

C'est ainsi que si le Plan vert parle de l'achèvement du réseau des parcs nationaux terrestres d'ici la fin du siècle avec l'acquisition de 16 nouveaux parcs nationaux, les fonds totaux prévus pour ce faire (qui devront encore être approuvés par le Conseil du Trésor et le Cabinet) ne sont que de 47 millions de dollars sur six ans. Compte tenu que l'établissement de la réserve du parc national de Moresby-Sud a nécessité un investissement de 126 millions au titre des compensations et des mesures de développement régional, il est évident que le budget actuel des zones sauvages ne permettra pas d'atteindre les objectifs de préservation fixés dans le Plan vert.